

Appel à contributions relatif à l'établissement d'une liste de métiers en particulière évolution ou en émergence, au titre de l'année 2021

Préambule :

Dans le cadre de travaux de la Commission de la certification professionnelle, France compétences lance un nouvel appel à contributions **en direction des branches et syndicats professionnels**. Il fait suite au premier appel à contribution du 12 septembre 2019 qui a permis d'établir une liste de 23 nouveaux métiers au titre de l'année 2020.¹

L'objet du présent appel à contributions, est d'identifier les métiers particulièrement en évolution ou en émergence **au titre de l'année 2021**. La liste de ces nouveaux métiers sera rendue publique d'ici la fin de l'année 2020, après analyse des contributions par le Comité scientifique et la Commission de la certification professionnelle. Les certifications visant ces métiers pourront faire l'objet d'une procédure d'enregistrement simplifiée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).²

Les contributions sont attendues jusqu'au 15 octobre 2020 à 17 heures.
Celles-ci peuvent être envoyées à : contribution-metiers@francecompetences.fr.

¹ <https://www.francecompetences.fr/fiche/metiers-emergents-ou-en-forte-evolution-la-liste-compleete-des-23-metiers-retenus/>

² En rappelant le principe général de condition d'enregistrement des demandes de certifications dans le Répertoire national des certifications professionnelles (II du L. 6113-précisé par l'article R. 6113-9) le législateur réaffirme la finalité des certifications professionnelles à attester de compétences qui répondent aux besoins des entreprises. La loi prévoit ainsi un principe de justification des devenirs professionnels des titulaires des projets de certifications professionnelles car l'analyse de ceux-ci est requise pour permettre l'instruction des demandes d'enregistrement au RNCP (1er alinéa de l'article L. 6113-9). La loi pose, dans le même article, une exception à ce principe via une procédure simplifiée dérogatoire qui dispense de cette justification pour certifications professionnelles visant les métiers identifiés par la commission de la certification professionnelle comme en particulière évolution ou émergent.



1. Contexte et objectifs de l'appel à contributions

Conçu pour permettre une réactivité nécessaire à toute évolution substantielle du marché du travail, la procédure simplifiée, objet du présent appel à contributions, s'inscrit nécessairement cette année dans le contexte exceptionnel de la gestion des impacts économiques et sociaux découlant de la crise du Covid 19.

L'ampleur des changements attendus sur le marché du travail s'accompagne de nouvelles orientations stratégiques gouvernementales, que ce soit par exemple, la relocalisation de certaines activités et des compétences associées ou le renforcement de la transition écologique des activités économiques.

Compte tenu de ce contexte très particulier, le choix a été fait de cibler **quatre thématiques** pour lesquels le besoin en compétences nouvelles nous a semblé déterminant :

- la **transition écologique** qui traverse un grand nombre de secteurs d'activité (bâtiment, transport, industrie, tertiaire ...), modifiant à la fois les technologies et matériaux utilisés, la nature des activités et les compétences des personnes,
- La **stratégie de relocalisation** des activités économiques impliquant une relocalisation des métiers et des compétences associés,
- La **modernisation des réseaux et infrastructures** contribuant au développement de l'activité et des territoires, lorsque ces actions impliquent une évolution importante des compétences,
- Et enfin naturellement, la **numérisation et l'intelligence artificielle** qui transforment également en profondeur les actes métiers et les environnements de travail.

A cette première liste, il convient d'ajouter **deux secteurs d'activités spécifiques** :

- le **secteur des services à la personne - intégrant la dimension sanitaire et sociale** - en réponse à une transformation sans précédent de notre société avec le développement de nouveaux services,
- le **secteur industriel** particulièrement impacté par la stratégie de relocalisation et par la structuration/consolidation de filières de métiers contribuant à la production nationale.

Ces compétences donnant lieu à la création de certifications doivent s'inscrire en complémentarité avec l'offre de certification existante et en cohérence avec la logique de filière et de développement des emplois et de compétences du ou des secteurs d'activité concernés.

Compte tenu, pour cet exercice, de la nécessité d'une vision globale des problématiques d'emploi et de compétences à l'échelle de secteurs d'activité, **les partenaires sociaux des branches et syndicats professionnels sont les seuls destinataires du présent appel à contributions.**

Il est attendu de la part des contributeurs, des informations de nature à expliciter le niveau de transformation des métiers observés et les évolutions de compétences nécessaires pouvant donner lieu à la création de nouvelles certifications ou à la transformation en profondeur des certifications existantes. Les propositions devront apporter des éléments de réponse sur les points suivants :

- Les éléments de rupture/ d'évolution en termes d'activités et de compétences par rapport au(x) métier(s) d'origine,
- Les facteurs de différenciation des compétences du/des nouveaux métier(s) avec les certifications déjà existantes justifiant la mobilisation de procédure d'enregistrement simplifiée pour répondre aux manques constatés au sein du RNCP.

L'analyse des contributions sera réalisée sur la base du questionnaire proposé dans l'annexe jointe au présent appel à contribution. Les données des observatoires de branche et l'apport de matériaux de nature différente sont attendus : enquêtes, rapport, témoignages d'entreprises, descriptif précis des compétences, mais aussi sur des documents à vocation plus prospective et volontariste dessinant la stratégie d'évolution de la filière ou du secteur d'activités concerné par le levier de la politique de qualification.

France compétences attire l'attention des contributeurs sur l'importance de leur rôle dans l'élaboration de cette liste et rappelle :

- **la nécessité d'apporter des éléments structurés, probants et argumentés à l'appui de leur demande,**
- **que les contributions ne constituent en aucun cas des demandes d'enregistrement en procédure simplifiée ou des pré-dossiers.**

L'inscription d'un métier sur la liste sur le fondement d'une contribution est sans incidence sur l'appréciation d'une future demande d'enregistrement au RNCP dans le cadre de la procédure simplifiée. Il ne s'agit pas de constituer ici un dossier de demande d'enregistrement.

2. Calendrier de publication de la liste des métiers au titre de l'année 2021

L'appel à contributions est ouvert jusqu'au 15 octobre à 17h00.

Les contributions feront l'objet d'une évaluation du Comité scientifique de la Commission de la certification professionnelle.

La liste des métiers sera arrêtée lors d'une séance de la Commission de la certification professionnelle en fin d'année 2020.

Une fois la liste arrêtée par la Commission, il sera procédé à l'instruction des demandes d'enregistrement dans le cadre de la procédure simplifiée. Avant cette publication, les demandes d'enregistrement dans ce cadre ne peuvent être considérées comme recevables.